



Comment faire pour déclarer mon divorce en France

Par **nanou2009**, le **16/10/2009** à **19:18**

Bonjour,

Je suis algerienne j'ai divorcé avec mon ex franco-algerien, nous avons divorcé en algerie depuis deux an , mon ex refuse declarer notre divorce en france , je me suis presenté au niveau du consulat en algerie afin de m'aider a declarer mon divorce , mais la dame au consulat m'a informer que ce n'est pas possible pour moi (de nationalité algerienne) de declaré ce divorce, c'est au français de le faire,

Ma question est la suivante ya t'il un autre moyen de declarer mon divorce , car mon ex mari refuse de le faire .

Cordialement.

Par **chris_idv**, le **14/12/2009** à **13:50**

Bonjour,

Non vous n'avez aucun moyen.

Salutations,

Par **nanou**, le **14/12/2009** à **20:18**

Bonsoir,

Je suis pas très convaincu par votre réponse, pourquoi aurais-je aucun moyen?, pourtant cette acte de mariage me concerne aussi , de plus aucune explication de votre part j'avais l'habitude d'avoir des réponses d'une certaine ANAIS avec plus de détail , enfin malgré votre réponse très bref merci de m' avoir répondu

Cordialement.

Par **nanou**, le **14/12/2009** à **20:20**

Bonsoir,

Je suis pas très convaincu par votre réponse, pourquoi aurais-je aucun moyen?, pourtant cette acte de mariage me concerne aussi , de plus aucune explication de votre part j'avais l'habitude d'avoir des réponses d'une certaine ANAIS avec plus de détail , enfin malgré votre réponse très bref merci de m' avoir répondu

Cordialement.